

Bureau des ententes de sécurité sociale (BESS)

Recevoir une pension d'un pays étranger



Vous avez peut-être droit à une pension d'un pays étranger grâce aux ententes internationales de sécurité sociale. Le ministère des Relations internationales du Québec est responsable de conclure ces ententes.

À quoi sert une entente internationale de sécurité sociale?

Cette entente permet aux citoyens du Québec qui ont travaillé dans un pays étranger ou à leur conjoint d'obtenir une pension de ce pays, soit une rente de retraite, une rente d'invalidité ou même des prestations pour les proches d'une personne qui décède.

Combien d'argent peut-on recevoir?

Toutes les ententes sont différentes. La somme que vous pourriez recevoir dépend de plusieurs facteurs qui varient selon le montant de vos contributions au régime, le type de régime, etc.

Important

Notez qu'une pension ou une rente payée par un pays étranger ne réduit en aucune façon le montant de votre rente de retraite du Régime de rentes du Québec.



Liste des pays qui ont signé une entente de sécurité sociale :

Allemagne	Chypre	Finlande	Italie	Norvège	République tchèque	Suède
Autriche	Croatie	France	Jamaïque	Pays-Bas	Sainte-Lucie	Suisse
Barbade	Danemark	Grèce	Luxembourg	Philippines	Slovaquie	Turquie
Belgique	Dominique	Hongrie	Malte	Portugal	Uruguay	
Chili	États-Unis	Irlande	Maroc	Slovénie		

Le Québec négocie actuellement de nouvelles ententes de sécurité sociale qui pourraient entrer en vigueur après l'impression de ce dépliant.

Qui gère ces ententes de sécurité sociale?

Une fois les ententes conclues, c'est le Bureau des ententes de sécurité sociale (BESS) de la Régie des rentes du Québec qui s'occupe de leur mise en application. Il transmet les formulaires et les renseignements des bénéficiaires au pays concerné. Actuellement, le BESS gère 32 ententes. Si vous désirez obtenir plus d'information à ce sujet, communiquez avec nous.

Pour connaître le volet « assujettissement » des ententes de sécurité sociale, consultez le dépliant *Un certificat d'assujettissement pour le travail à l'étranger*.

Exemples

Claude demeure à Saint-Georges, en Beauce. Pendant 10 ans, il a travaillé chaque hiver aux États-Unis, dans l'industrie forestière. Il a contribué au système de sécurité sociale américain durant toutes ces années. Au moment de sa retraite, il a téléphoné au Bureau des ententes de sécurité sociale pour obtenir de l'information auprès de l'agent responsable de l'entente Québec/États-Unis. Il a rempli les formulaires requis et, aujourd'hui, le gouvernement des États-Unis lui verse une rente de retraite.

En 1990, **Françoise** a travaillé comme infirmière pendant un an en Suisse. Au moment de son décès, l'automne dernier, elle avait travaillé environ 12 ans au Québec. Jacques, son conjoint, a rempli les formulaires de demande de prestations de survivants au Régime de rentes du Québec pour sa fille et lui-même. Ainsi, grâce à l'entente de sécurité sociale conclue entre le Québec et la Suisse, Jacques et sa fille peuvent devenir admissibles non seulement à des prestations du Régime de rentes du Québec, mais également aux prestations de survivants du régime suisse.

Comment nous joindre



Par Internet

Mondossier > RRQ

Accédez à votre dossier
en tout temps

www.rrq.gouv.qc.ca



Par téléphone

Région de

Montréal : **514 866-7332**, poste **7801**

Sans frais : **1 800 565-7878**, poste **7801**



Par la poste

Bureau des ententes de sécurité sociale

Régie des rentes du Québec

1055, boul. René-Lévesque Est, 13^e étage

Montréal (Québec) H2L 4S5

English version available on request.